

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P.2099-LAS-6

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement amendant le règlement de construction 2099 de l'arrondissement de LaSalle.

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

Que le conseil a adopté à sa séance du 6 février 2012, un projet de règlement intitulé « Règlement amendant le règlement 2099 afin d'ajouter certains types de travaux devant faire l'objet d'un certificat d'autorisation », portant le numéro P.2099-LAS-6.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 mars 2012 à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que l'objet de ce règlement vise à ce que la construction d'une remise à jardin soit assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 23 février 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING DRAFT BYLAW NUMBER P.2099-LAS-6

To all interested persons in a draft bylaw amending construction bylaw 2099 of the Borough of LaSalle.

PUBLIC NOTICE is hereby given:

That the Council has adopted at its meeting of February 6, 2012, a draft bylaw entitled « *Bylaw amending bylaw 2099 in order to add some types of work to be subject of a certificate of authorization* » bearing number P.2099-LAS-6.

That a public consultation meeting will be held on March 5, 2012, at 7:00 p.m. in the City Borough Chamber located at 55, avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

That the purpose of this bylaw aims to ensure that the building of a garden shed is subject to obtaining a certificate of authorization

The draft bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on February 23, 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement